

Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

Intro : Naissance d'un système financier international aboutissant à la globalisation financière.

I Apparition du risque systémique :

1- Qu'est-ce que le RS :

Definition :

- Risque systémique : Risque de crise financière généralisée provoqué par la défaillance d'un participant qui entraîne dans sa chute d'autres défaillances d'établissements financiers
- Le risque systémique est inhérent au système bancaire et financier.
- Le RS du secteur financier est d'autant plus dangereux que le plus souvent les effets négatifs se diffusent sur l'économie réelle.

Le RS peut également être appréhendé à travers la notion d'externatité négative c'est-à-dire d'activité ayant un impact négatif sur la situation d'un autre agent sans que le premier supporte les dommages engendrés au second. Le RS correspondrait au coût que fait supporter le secteur financier à l'éco réelle : chômage, difficultés à obtenir des financements, faillites d'entreprises...

Choc systémique :

- Le déclencheur d'une crise naît d'un choc. (Dysfonctionnement d'un marché ou déséquilibre macroéconomique) Exemple : Crise subprime, cause = endettement excessif des agents privés, retournement du marché immobilier Américain

Le RS, exprime la diffusion à grande échelle d'une crise initiale, généralement d'origine financière. Du fait de la globalisation financière, il existe un grand nombre d'engagement entre les banques et les autres agents éco. Du fait des engagements croisés qui existent entre eux, le dysfonctionnement d'un acteur majeur du système notamment peut entraîner des faillites en chaîne, pouvant elles-mêmes conduire à l'effondrement du système financier dans son ensemble.

2- Le RS provient de comportement rationnels :

- Réponses rationnelles face à un risque donné
- Comportement mimétiques sont des comportements d'intervenants sur les marchés financiers qui prennent au même moment des décisions similaires. Ce comportement est basé sur l'anticipation des agents, on parle d'anticipation auto-réalisatrice

3- Le RS lié à l'information :

Les banques doivent elles-mêmes faire face à 3 risques :

- Risque de crédit : un emprunteur ne rembourse pas
- Risque de taux : Les taux varient, ils jouent sur les revenus de la banque mais aussi ses dettes. Si elle est exposée au risque, l'augmentation du taux va la mettre en difficulté.
- Risque de marché : Les banques gèrent les risques de crédit et de taux sur les marchés de produits dérivés. Mais les traders effectuent aussi des opérations spéculatives en prenant du risque (Hedges Fund)

Information imparfaite sur les clients

- Il existe une asymétrie d'information entre les banques et leur clients. En effet, malgré les précautions prises, il n'est pas toujours possible d'évaluer si l'emprunteur sera en capacité de rembourser ses dettes.
- Les banques peuvent vendre leurs risques de crédits sous formes de produits dérivés : c'est ce qu'on appelle la titrisation. La titrisation est une technique financière permettant à une banque de transformer en titres négociables des actifs illiquides, c'est-à-dire qui ne sont vendables.

Role de la banque centrale générateur de risque

La crise financière survient quand les agents en capacité de financement n'offre plus de monnaie pour prêter à l'investissement. C'est ici qu'intervient le preteur en dernier ressort comme la BCE ou le FMI : Il convient d'accorder des prêts d'urgence aux banques illiquides mais solvables, en échange d'actif de bonne qualité. «Too Big to fail» : Certaines banques sont trop importantes pour que les effets d'une faillite soient contagieuses pour d'autres banques.

MAIS si les banques savent qu'elles ont recours au PDR elles peuvent être tentées de faire des placements à haut risque. Aléa moral : désigne un risque provenant d'un comportement non anticipé de la part des contractants.

La gestion de l'information est au cœur du RS. Le manque d'info peut être source de pertes bancaires et donc de détérioration des bilans bancaires. Face à cette dégradation les banques vont chercher à financer les projets les plus rentables mais aussi risqués donc susceptibles de n'être jamais remboursés.

DE PLUS, les banques savent qu'en cas de difficulté majeure, les banques centrales financeront ce qui modifie leur attitude à l'égard du risque. Elles sont donc tentées de se lancer dans de l'activité spéculative

(80's : libéralisation des marchés qui sont maintenant dur à réguler)

II Apparition du RS qui rend nécessaire la régulation des marchés financiers

«S'il n'y a pas d'investissement il y a crise économique». Le manque de régulation est accusé d'être à l'origine du risque systémique.

- Crise subprime : dégâts sociaux et éco ont incité les gouvernements à mettre en place de nouvelles règles. Davantage de fonds propres et la régulation des dérivés pour contrer les établissements, les marchés et les produits financiers.
- La régulation : désigne le processus par lequel un système économique parvient à se reproduire dans le temps en conservant l'essentiel de ses caractéristiques par-delà les crises qui l'affectent.

1- Gouvernance mondiale des marchés et du risque financier :

AVANT LA CRISE : la surveillance des risques financiers systémiques était du seul ressort de la Banque des règlements internationaux.

APRES LA CRISE : Cette surveillance est sous le contrôle du conseil, qui reçoit les informations par le FMI, et de certaines expertises de banque. Le conseil surveille et prend les décisions par rapport au niveau de risque.

2 - Contrôler les acteurs de la finance :

Réglementation prudentielle des banques :

Externalité négative liée aux faillites bancaires. Réglementation prudentielle s'applique à la banque pour brider le comportement à risque et minimiser la probabilité de crise.

- Sécurité de chaque intermédiaire bancaire afin de protéger les investisseurs (Bale I ou Bale II)

- Stabiliser le système monétaire et financier

Comité de Bale regroupe les représentants des principales banques centrales a créé Bale III qui a pour but l'approfondissement des réglementations prudentielle :

- provision en capitaux propres

- introduire de nouvelles ratios de liquidité

Qui doit être respecté